

Comité national, Section 02

Motion sur les médailles

La section 02 a décidé de ne pas proposer de noms pour l'attribution des médailles de bronze et d'argent du CNRS, dans un cadre marqué par les incertitudes liées à la mise en place de primes individuelles adossées automatiquement à ces médailles.

Pour autant, la section se déclare favorable au principe des primes dans le cadre d'une revalorisation plus globale des carrières, mais elle a des réserves sur les modalités de leur attribution. Elle propose notamment :

- que ces primes soient découplées de l'attribution de prix ou de médailles,
- qu'elles permettent de récompenser une fraction significative de l'effectif des chercheurs (supérieure à 30%), sur acte de candidature,
- que leur attribution préserve un équilibre entre les récipiendaires qui doivent s'engager à enseigner et ceux qui ne sont pas soumis à ce critère d'éligibilité.

19 Oui, 1 Non, 0 Abstention